

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ŚLĄSKA FABRYKA OKIEN KNS Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością [Société à responsabilité limitée]

LES TERMES UTILISÉS DANS LE TEXTE SIGNIFIENT :

1. **Biens** - biens et services inclus dans l'offre commerciale du Vendeur.
2. **Vendeur** – ŚLĄSKA FABRYKA OKIEN KNS Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością ayant son siège social à Wodzisław Śląski (43-410) rue Młodzieżowa 67 B, No de TVA : 6472458703, KRS [RCS] : 0001019342
3. **Acheteur** – entrepreneur au sens. de l'art. 431 du Code civil qui achète chez ŚLĄSKA FABRYKA OKIEN KNS Sp. z o.o. des Biens ou des Services.
4. **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE ŚLĄSKA FABRYKA OKIEN KNS Sp. z o.o.** - ci-après dénommées CGV - les présentes conditions générales de vente et de prestation de services par le Vendeur.
5. Les présentes Conditions Générales font partie intégrante de chaque offre, commande et contrat conclus par le Vendeur. Passer une commande ou initier une coopération dans le domaine de la vente ou de la livraison constitue l'acceptation des présentes CGV.

I. RÈGLES DE COMMANDE, D'ACHAT ET DE RÉCEPTION DES BIENS ET SERVICES

1. Une commande de Biens/Services doit être passée par écrit, envoyée par fax ou par e-mail.
2. La commande doit inclure :
 - le nom de la société de l'Acheteur
 - le numéro d'identification fiscale et l'adresse de l'Acheteur
 - le type et la quantité des Biens ou Services commandés
 - lieu de livraison : l'offre comprend la livraison à l'adresse du siège social de l'Acheteur, la livraison à une autre adresse ne sera effectuée qu'avec l'accord du Vendeur
 - l'enlèvement par le client doit être arrangé au préalable
 - l'indication du lieu et des conditions de utilisation, conditions météorologiques et autres exigences fixées par le Vendeur dans les conditions de garantie
 - le nom et le prénom de la personne autorisée à passer les commandes
1. En passant commande, l'Acheteur accepte que les factures soient émises sans sa signature et transmises par courrier électronique.
2. Si les Biens/Services sont commandés avec livraison, l'Acheteur est tenu d'assurer l'accessibilité des véhicules au lieu de déchargement, y compris les véhicules de plus de 3,5 tonnes si la livraison est effectuée à l'aide de ceux-ci. En cas de dommage ou de panne de l'équipement dus à une mauvaise préparation du site de déchargement ou de la voie d'accès, les dommages et les coûts liés à ces dommages ou à cette panne sont à la charge de l'Acheteur. S'il n'est pas possible d'atteindre le lieu de déchargement en toute sécurité, l'Acheteur supporte les coûts de la livraison

non effectuée et les coûts d'une éventuelle re-livraison.

3. Si le Vendeur a indiqué une date de livraison dans la commande ou dans une autre déclaration, il s'agit d'un délai approximatif dont le dépassement n'autorise pas l'Acheteur à réclamer des dommages-intérêts pour non-respect de ce délai.
4. Le jour de l'expédition ou le jour de la réception dans les locaux du Vendeur, avant le chargement, le nombre et la qualité des Biens doivent être acceptés, y compris tout dommage mécanique détectable, notamment les rayures, les fissures, les bosses, la décoloration, y compris les dommages causés à l'emballage. Les éventuelles divergences et remarques doivent être notées et confirmées sur le document de livraison en présence du courrier/chauffeur et sur le document WZ conformément à la procédure indiquée au point 7, sous peine de reconnaître que les Biens/Services répondent à toutes les exigences de l'Acheteur et sont conformes à la commande et qu'aucune objection de ce type ne pourra être soulevée à l'avenir.
5. L'Acheteur est tenu d'inspecter les marchandises en présence du courrier/chauffeur. En cas de suspicion de dommage, l'Acheteur doit établir un procès-verbal approprié et réaliser une documentation photographique détaillée (un enregistrement est également conseillé) et les transmettre au Vendeur, accompagnés d'une réclamation, au plus tard le jour suivant la date de livraison, sous peine de ne plus pouvoir formuler de telles objections à l'avenir.
6. Le prix des Biens/Services est déterminé sur la base de la liste de prix du Vendeur en vigueur le jour de la facturation ou d'une offre écrite distincte du Vendeur présentée à l'Acheteur. L'Acheteur ne peut prétendre ignorer la liste de prix du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit d'accorder des remises, des rabais et d'organiser des promotions liées à l'achat et à la promotion des Biens/Services. Le vendeur indique toujours un prix HT auquel il faut ajouter la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation. Le Vendeur peut modifier les listes de prix en publiant cette information sur le site web, les nouveaux prix entrant en vigueur dès qu'ils sont affichés ou notifiés à l'Acheteur.
7. L'offre de prix, le calcul de prix, le prépaiement (proforma), présentés à l'Acheteur ont un caractère d'information commerciale, ils ne constituent pas une offre au sens de l'article 66 & 1 du Code civil, ils sont valables pour la commande de tous les éléments du devis et ont un caractère estimatif. En cas de modification de la quantité ou du type d'éléments, de modification des taux de change, des tarifs du fabricant et d'autres éléments du prix de vente, la commande sera exécutée sur la base du nouveau calcul de l'offre.
8. L'offre de prix, le calcul de prix, le prépaiement (proforma), ne constituent pas une réservation des Biens.
9. Le prix des Biens ou Services ne comprend pas l'élimination des déchets générés dans le cadre de l'exécution de la livraison ou du Service.
10. La commande des Biens ou Services évaluée par l'Acheteur vaut confirmation des orientations, réserves et commentaires techniques du Vendeur, notamment concernant les paramètres techniques des Biens commandés.
11. Le prix ne comprend pas le chargement des Biens sur le moyen de transport au moment de leur mise à disposition dans les locaux du Vendeur.
12. Le Vendeur se réserve le droit de résilier la commande acceptée à tout moment de son exécution jusqu'à l'enlèvement des Biens par le Client et au plus tard 12 mois après l'expiration du délai de livraison indiqué dans la commande, l'Acheteur ne pouvant prétendre à aucune réclamation à l'encontre du Vendeur du fait de la résiliation de la commande.
13. L'Acheteur n'a le droit de résilier la Commande qu'avant la confirmation de son acceptation par le Vendeur, la possibilité de résilier la Commande après la confirmation de son acceptation par le

Vendeur étant exclue.

14. Les Biens reçus par l'Acheteur ou le transporteur sans réserves indiquées dans les documents de réception sont réputées exemptes de défauts.
15. Tous les risques et, en particulier, les risques d'endommagement ou de perte des Biens sont transférés à l'Acheteur à la livraison des Biens/Services et, lorsque les biens sont livrés par un Courrier/Chauffeur ou un autre tiers, à la livraison des biens au Courrier/Chauffeur ou à un autre tiers.
16. Une facture de TVA sera émise par le Vendeur au plus tard sept jours après la date de livraison des Biens/Services à l'Acheteur. Le montant dû sera payé par l'Acheteur dans le délai indiqué sur la facture, ce délai étant toujours calculé à partir de la date de la facture du Vendeur. Le Vendeur peut subordonner l'exécution de la commande au paiement préalable d'un acompte.
17. Les Biens non standard, dépassant l'offre standard, nécessitent un prépaiement de 100 % du prix de vente.
18. La date de paiement est la date à laquelle les fonds sont crédités sur le compte du Vendeur.
19. En cas de retard de paiement de la part de l'Acheteur, le Vendeur est en droit de facturer des intérêts légaux pour retard dans les transactions commerciales.
20. En cas de retard de paiement de la part de l'Acheteur, le Vendeur a le droit de suspendre les livraisons actuelles et futures de Biens à l'Acheteur, la poursuite de l'exécution des services et la production de commandes.
21. Le Vendeur a le droit de refuser de livrer les Biens à une personne non autorisée sans encourir aucune responsabilité pour les dommages subis par l'Acheteur ou des tiers à ce titre. L'Acheteur est responsable envers le Vendeur de tous les frais encourus par ce dernier (notamment les frais de transport et de déchargement des biens) en raison de l'absence d'autorisation.
22. Lorsque le Vendeur livre les Biens au lieu indiqué par l'Acheteur, il incombe à ce dernier de s'assurer qu'une personne autorisée à recevoir les Biens est présente au lieu indiqué. L'acceptation par toute personne au lieu indiqué par l'Acheteur est considérée comme une acceptation par une personne autorisée par l'Acheteur, le risque lié à la livraison des Biens à une telle personne étant à la charge de l'Acheteur dans cette situation.
23. L'Acheteur (y compris lorsqu'il fait appel à un transporteur externe ou à un courrier) est responsable de la protection adéquate de la charge et de tout dommage causé par une protection inadéquate de la charge. Le Vendeur n'est pas responsable des dommages liés au transport effectué par l'Acheteur ou par d'autres entités effectuant le transport au nom de l'Acheteur ou du Vendeur.
24. Les Biens sont emballées sur des chevalets en bois ou en métal ou sur d'autres chevalets. Les produits livrés peuvent se trouver sur une palette avec des produits destinés à d'autres clients, l'Acheteur doit être préparé à un éventuel déchargement manuel des produits livrés.
25. En cas de livraison de produits sur des chevalets, l'Acheteur est tenu, après la livraison, de les retourner immédiatement au Vendeur, au plus tard dans les 21 jours suivant la date de livraison. Si les chavalets ne sont pas retournés dans le délai susmentionné, le Vendeur, sur demande préalable de l'Acheteur, facturera à l'Acheteur le coût des chavalets en acier pour un montant de 1 400 PLN HT par unité, en émettant une facture de TVA avec un délai de paiement de 14 jours. Le chevalet doit être retourné dans les locaux du Vendeur ou remis par l'Acheteur sur le lieu de livraison.
26. Au moment de la livraison/de l'enlèvement des Biens/Services, l'Acheteur est tenu d'examiner les Biens pour s'assurer qu'ils sont conformes à la commande, notamment en ce qui concerne leurs caractéristiques qualitatives, la quantité et le type d'assortiment. Les différences éventuelles par rapport à la commande, les dommages d'emballage, les défauts et les vices doivent être signalés

lors de la livraison/réception des Biens/Services et confirmés par écrit sous peine de nullité sur tous les documents de livraison sous peine de perte de toute réclamation à cet égard, y compris les réclamations découlant de la garantie conformément à la procédure décrite au point 7.

27. Si l'Acheteur tarde à recevoir les Biens commandés pendant au moins 7 jours alors que les Biens devaient être enlevés en personne, le Vendeur est en droit de facturer à l'Acheteur les frais de stockage des Biens non enlevés d'un montant de 250 PLN (deux cent et cinquante zlotys) pour chaque mètre carré de surface de biens pour chaque jour de stockage.
28. En raison de l'optimisation des processus de production, après que l'Acheteur a accepté l'offre et le Vendeur a confirmé l'ordre de fabrication, l'Acheteur n'a plus la possibilité d'apporter des modifications à la commande.

II. FORCE MAJEURE

1. En cas de circonstances imprévisibles au moment de la conclusion du contrat, le Vendeur est libéré des obligations découlant du contrat et des présentes Conditions Générales pour la durée de ces circonstances.
2. Le Vendeur informera immédiatement l'Acheteur de la survenance des circonstances spécifiées au point 1.
3. Les modifications des prix des Biens et des composants du côté du fabricant, les modifications des taux de change, des prix des matières premières, des frais de livraison des Biens et d'autres éléments affectant le prix final donnent le droit au Vendeur de modifier le prix de vente à tout moment de l'exécution d'une commande en question, l'Acheteur n'a droit à aucune réclamation contre le Vendeur à cet égard.

III. RESPONSABILITÉ

1. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur pour les dommages et intérêts résultant de la réalisation de la commande en question est limitée à la perte réelle, sauf qu'elle ne peut dépasser le montant constituant 20% de la valeur de la rémunération du Vendeur pour les Biens ou le Service visés par la commande et donnant lieu à sa responsabilité.
2. Le Vendeur est responsable uniquement de la qualité des Biens/Services et de l'exécution incorrecte de l'objet du contrat sur la base d'une garantie dans les conditions décrites au chapitre VI, et uniquement pour ces défauts qui sont devenus visibles dans les conditions d'utilisation normale des Biens avec leur utilisation appropriée et leur bon fonctionnement.
3. Les échantillons et les modèles doivent être traités comme des matériaux illustratifs en termes de qualité et de couleurs, les différences qui sont typiques pour les matériaux naturels ne sont pas la base de plainte et ne constituent pas un défaut des Biens.

IV. EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

1. La responsabilité du vendeur au titre de la garantie est exclue conformément à l'art. 558 § 1 du Code civil.
2. Nonobstant le point 1 excluant la responsabilité du Vendeur au titre de la garantie pour défauts physiques des Biens, le Vendeur, dans l'exécution des services, n'est pas responsable :
 - des écarts dans les dimensions et l'aspect des Biens ou dans la qualité du Service autorisés par l'agrément technique, la fiche de produit, les normes ou les standards habituellement

acceptés ;

- des pertes et l'usure des Biens résultant de leur utilisation ;
- des dommages résultant : d'une mauvaise installation des Biens achetés ; de la sélection incorrecte du produit pour le type et la taille des charges ; d'une utilisation inappropriée, incompatible avec l'utilisation prévue et les propriétés des Biens achetés ; du stockage ou transport inapproprié des Biens ou éléments achetés à la demande du Client ;
- des salissures et des modifications de l'aspect des Biens résultant de leur utilisation ;
- des impressions ou rayures ;
- des pertes de fluides de service, de gaz, de lubrifiants.

1. Le Vendeur n'est pas responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la commande si les Biens ont été mal stockés, transportés, installés ou utilisés.
2. Les activités des équipes du service mobile du Vendeur couvrent le territoire de la République de Pologne ; l'activité du service du Vendeur dans d'autres pays nécessite un accord écrit sous peine de nullité.

V. RÉCLAMATIONS

1. En cas de réclamation au titre de la garantie, l'Acheteur est tenu de fournir au Vendeur les documents suivants concernant l'objet de la réclamation afin d'engager la procédure de réclamation :
 - la commande,
 - le document de garantie,
 - le document de livraison des Biens,
 - la facture d'achat avec confirmation de son paiement intégral.

En l'absence de documents susmentionnés, les réclamations ne seront pas prises en compte jusqu'à leur livraison.

2. Les réclamations quantitatives et les dommages mécaniques des Biens et de leurs composants, doivent être signalées à la réception ou à la livraison des Biens, et en cas de livraisons d'une quantité importante, au plus tard à la fin du lendemain du jour de la livraison - mise à la disposition des Biens.
3. Les réclamations concernant des vices cachés, c'est-à-dire des vices que l'Acheteur n'a pas pu détecter au moment de la réception/mise à la disposition des Biens, doivent être signalées au Vendeur par écrit au plus tard à la fin du lendemain du jour de la livraison – mise à la disposition des Biens.
4. La réclamation sera examinée dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'introduction de la réclamation d'une manière correcte.
5. Nous introduisons des réclamations uniquement en remplissant le formulaire de réclamation sur le site <https://www.knsokna.pl/> dans l'onglet « Télécharger→ formulaire de réclamation ». Le formulaire correctement complété doit être envoyé au courriel du Service Après-vente : serwis@kns-okna.pl ou par la poste à l'adresse du siège social de la Société KNS.

VI. GARANTIE

1. Dans le cas de livraisons de Biens dont le Vendeur n'est pas le fabricant, seule la garantie accordée

par le fabricant des Biens s'applique dans les conditions de garantie spécifiées dans la carte de garantie écrite ou tout autre document émis par le fabricant ou le distributeur qui a mis les Biens sur le marché pour la première fois ou auprès de qui le Vendeur a acheté les Biens.

2. En ce qui concerne les Services et la vente de Biens fabriqués ou réalisés par le Vendeur, la garantie du fabricant du Vendeur s'applique aux Biens et aux Services fournis dans le cadre des conditions de garantie de ŚLĄSKA FABRYKA OKIEN KNS Sp. z o.o. disponibles via le site Web www.knsokna.pl, sous réserve que la garantie des Biens soit accordée à condition que l'assemblage soit correctement effectué, conformément aux directives du Vendeur et à condition que les Biens soient assemblés et utilisés conformément à leur destination, les conditions météorologiques déclarées ainsi que le lieu et le mode d'utilisation des Biens.
3. La garantie du Vendeur ne couvre pas :
 - des dommages mécaniques aux Biens,
 - des dommages et modifications causés par des facteurs mécaniques, chimiques, un mauvais entretien, les facteurs atmosphériques (en particulier, des dommages, des modifications résultant de l'impact de températures élevées et basses imprévues pour un Bien donné ne font pas l'objet de réclamation),
 - des dommages et modifications causés par une mauvaise utilisation des Biens.
1. La garantie du Vendeur est accordée sous réserve du paiement en temps opportun de l'intégralité de la rémunération du Vendeur.
2. La rénovation et la réparation des Biens seront effectuées uniquement localement, en utilisant la technologie dont dispose le Vendeur, en réparant ou en remplaçant un élément donné des Biens.
3. Si le Vendeur est responsable au titre de la garantie, le non-respect de la qualité déclarée, le défaut ou le vice est éliminé dans l'usine du Vendeur, l'Acheteur est tenu de livrer à ses frais l'élément mal fabriqué ou le Bien complet à l'usine du Vendeur et le récupérer à ses frais dans le délai prescrit. Les frais de démontage et de remontage des Biens contestés ou de leurs éléments sont à la charge de l'Acheteur.

VII. RETOUR

1. Chaque retour de Biens dépend du consentement individuel du Vendeur et, en règle générale, en raison de la nature individuelle de la production, il est exclu.

VIII. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. L'offre du Vendeur et tous ses détails sont confidentiels et destinés uniquement à l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à conserver ses détails uniquement pour son propre usage et confidentielles. Un abus ou une autre transmission non autorisée au détriment du Vendeur constituera un motif de demande d'indemnisation appropriée à l'Acheteur.
2. Les données ou informations personnelles fournies par l'Acheteur peuvent être collectées et traitées par le Vendeur à des fins de marketing, de comptabilité, d'exécution de commande et à d'autres fins liées à la tenue de registres par le Vendeur. Ces données peuvent être transférées ou mises à disposition d'autres entités aux fins de l'exécution d'un contrat ou d'une commande. L'Acheteur a le droit d'accéder et de rectifier ses données à caractère personnel sur la base d'une notification écrite au Vendeur.
3. L'Acheteur est tenu de fournir au Vendeur toutes les informations nécessaires à la finalisation de la commande. L'Acheteur est responsable des conséquences de la fourniture de données

incorrectes ou incomplètes dans la commande, y compris les données qui empêchent, gênent ou limitent l'exécution de la commande.

4. Les Parties excluent la possibilité pour l'Acheteur de compenser les créances de l'Acheteur envers le Vendeur avec les créances du Vendeur envers l'Acheteur. Le Vendeur peut compenser toutes les créances que l'Acheteur doit lui payer, y compris les créances non exigibles, avec les créances de l'Acheteur envers le Vendeur.
5. Le Vendeur a le droit de résilier le contrat, y compris la résiliation immédiate du contrat, ou de dénoncer le contrat si, à son avis, sur la base des informations dont il dispose, la situation de l'Acheteur est telle qu'il y a des raisons de croire que l'Acheteur n'effectuera pas le paiement des Biens/Services ou ce paiement sera effectué avec un retard.
6. Le Vendeur peut transférer ses droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales, du contrat ou de la commande à toute autre entité sans le consentement de l'Acheteur. L'Acheteur ne peut céder ses droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales, du contrat ou de la commande sans l'accord écrit préalable du Vendeur.

IX. DISPOSITIONS FINALES

1. La loi applicable est la loi polonaise, tant matérielle que procédurale.
2. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est convenu qu'aucune disposition des Conditions Générales ne s'applique à l'Acheteur qui est un consommateur au sens du Code Civil.
3. Des modifications des CGV peuvent être apportées par le Vendeur à tout moment et sans indication de motif. Les CGV actuellement applicables seront disponibles sur le site Internet du Vendeur à l'adresse www.knsokna.pl, et à la demande de l'Acheteur, le Vendeur lui enverra par courriel un fichier contenant la version actuelle des CGV.
4. Si certaines dispositions des CGV deviennent invalides pour quelque raison que ce soit, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des conditions générales de vente.
5. Tous les litiges nés de l'exécution de la commande seront soumis par les Parties au tribunal compétent du siège social du Vendeur (pour les litiges avec les entrepreneurs) ou au Tribunal compétent ayant son siège à Katowice.
6. Dans les matières non réglées dans les CGV, les dispositions pertinentes du Code civil et d'autres dispositions généralement applicables s'appliquent.
7. Les présentes CGV s'appliquent aux commandes passées par l'Acheteur auprès du Vendeur et elles prévaudront sur le contenu de la commande si leur contenu diffère du contenu de la commande.